



AGRICULTURE

STRATÉGIES

Bilan Agreste 2020 : notre dépendance aux importations persiste malgré la pandémie

La pandémie nous a fait prendre conscience d'une dépendance forte aux échanges, à la production des autres pays. Nous avons manqué de masques, de vaccins, nous avons eu peur de manquer d'alimentation. Pour autant, cette prise de conscience n'a pas révolutionné les politiques agricoles. La constitution de stock reste un tabou, la relocalisation de l'alimentation n'est vue qu'au travers de [l'engouement pour les circuits courts](#), qui ne concerne pourtant qu'une très petite part de l'alimentation française, et qui reste éphémère.

La note de conjoncture Agreste de février 2021¹, que nous reproduisons ci-dessous, montre également qu'en 2020, les importations de produits agro-alimentaires sont restées au niveau de 2019. Alors qu'on pouvait s'attendre à une réduction des importations en lien avec la fermeture d'une grande partie de la restauration hors domicile, souvent accusée de ne servir que des viandes d'origine extérieure, on ne constate qu'une très légère diminution des importations de viande et de l'ensemble des produits transformés, et une légère augmentation de fruits, de légumes et d'oléoprotéagineux et du total des produits bruts... La pandémie ne semble pas avoir pas changé nos habitudes de fond. Le total des importations n'a ainsi reculé que de 2%, comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Millions d'euros	Imports 2020	2019
Oléoprotéagineux	1 441	1 307
Légumes	2 976	2 881
Fruits	3 975	3 670
<i>Total produits bruts</i>	<i>13 993</i>	<i>13 702</i>
Viande bovine	1 035	1 284
Viande porcine	739	765
Viande de volaille	980	1 092
<i>Total produits IAA, tabacs</i>	<i>41 705</i>	<i>42 896</i>

Alessandra Kirsch, directrice des études d'Agriculture Stratégies

Le 8 avril 2020

¹ Agreste, Note de conjoncture Commerce extérieur agroalimentaire N°2021-018, février 2021 disponible sur https://www.agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/IraCex21018/2021_18inforapcommerceext.pdf



Février 2021 - n°2021 - 018
02/12

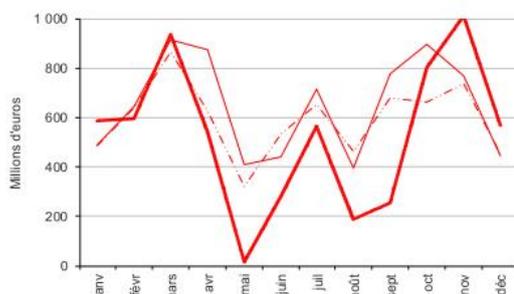
Infos rapides

En 2020, malgré la baisse des importations, l'excédent agroalimentaire se dégrade, sous l'effet principalement de la chute des exportations de vins et spiritueux

En décembre 2020, l'excédent des échanges agroalimentaires atteint 568 millions d'euros, en augmentation de 124 millions d'euros par rapport à décembre 2019. Sur l'ensemble de l'année 2020, marquée par la pandémie de Covid-19, l'excédent des échanges agroalimentaires français atteint 6,3 milliards d'euros, en baisse de 1,4 milliard d'euros par rapport à 2019 du fait d'un recul des exportations (- 2,3 milliards d'euros) et plus particulièrement des exportations de vins et spiritueux, supérieur à celui des importations (- 0,9 milliard d'euros). Ainsi, l'excédent des produits transformés (un peu moins de 5 milliards) se contracte de près d'un milliard d'euros à travers la baisse plus marquée des exportations que des importations. La baisse de 0,4 milliard d'euros de l'excédent des produits bruts (1,4 milliard) résulte à la fois de la hausse des importations et de la baisse des exportations (excepté pour les céréales et, à un degré moindre, pour les fruits). Géographiquement, la détérioration des échanges avec les pays tiers contribue pour près des deux tiers à la baisse de l'excédent global et le déficit des échanges agroalimentaires avec l'UE continue de se creuser.

Solde commercial global

Baisse de l'excédent sur un an malgré une amélioration lors des deux derniers mois de l'année



Source: Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

--- moyenne 2015-2019 - 2019 - 2020

Solde par zone et par type de produits

En décembre 2020, sur un an, amélioration de l'excédent agroalimentaire du fait des échanges de produits transformés



Source : Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

■ déc. moy. 2015-2019 ■ déc. 2019 ■ déc. 2020



Avertissement : Le Royaume-Uni ne fait plus partie de l'Union européenne. Dans cette publication, l'ensemble des données mentionnées UE sont donc relatives à l'UE27 et celles des pays-tiers incluent le Royaume-Uni, y compris avant 2020. De ce fait les comparaisons sont faites à périmètre constant, celui qui prévaut après le Brexit.

Principales tendances du commerce extérieur

Les faits marquants

En 2020, recul de l'excédent agroalimentaire français après deux années consécutives de hausse

En 2020, l'excédent commercial agroalimentaire atteint 6,3 milliards d'euros, soit - 1,4 milliard d'euros par rapport à 2019. Ce recul est la conséquence d'une baisse marquée des exportations (- 2,3 milliards soit - 4 % en valeur), supérieure à celle des importations (- 0,9 milliard soit - 2 %) favorisée par la contraction des échanges liée au contexte de la Covid-19 et les taxes américaines sur les importations de vins français.

Avec les pays tiers, l'excédent s'établit à 9,7 milliards d'euros, en baisse de 0,9 milliard par rapport à 2019. Les exportations reculent de 1,4 milliard d'euros (- 5 %) parallèlement à la chute des ventes de vins et spiritueux (- 1,7 milliard d'euros) principalement vers les Etats-Unis mais aussi vers l'Asie. A l'inverse, les ventes de céréales progressent (+ 0,4 milliard d'euros par rapport à 2019) en grande partie du fait de la demande chinoise en blé tendre et en orge. Les besoins accrus en aliments liés à la reconstitution de son cheptel porcin (décimé par la peste porcine africaine) et à l'essor de ses élevages avicoles (pour compenser la moindre production de viande de porc) mais aussi la constitution de stocks de sécurité suite à la moindre récolte de 2020 expliquent cette hausse. Les importa-

tions diminuent de 0,5 milliard d'euros (- 2 %) ; cette évolution résultant exclusivement des produits transformés avec notamment une baisse des achats de boissons (spiritueux) et de préparations à base de produits de la pêche. Au total, l'excédent commercial en produits transformés se dégrade de 1,2 milliard par rapport à 2019. A l'inverse le déficit des échanges de produits bruts se réduit de 0,3 milliard d'euros sur un an.

Avec l'Union européenne, le déficit commercial atteint 3,3 milliards d'euros en 2020 et se creuse de 0,5 milliard par rapport à 2019 du fait d'une diminution des exportations supérieure à celle des importations. La baisse de la valeur des importations (- 0,4 milliard soit - 1 %) résulte exclusivement des produits transformés à travers des achats moindres de viandes et de produits laitiers principalement. Le recul des exportations (- 0,9 milliard soit - 3 %) concerne aussi bien les produits bruts que les produits transformés avec, notamment, les viandes et produits à base de viande, les céréales ou encore les vins et spiritueux (- 0,3 milliard à chaque fois).

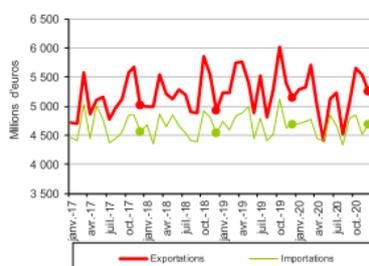
Les indicateurs

Produits CPF2	Décembre						Cumul 12 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
UE												
Produits bruts	608	611	833	792	225	181	6 816	6 990	10 274	9 743	3 458	2 753
Produits transformés	2 406	2 376	1 976	1 999	-430	-377	30 206	29 618	23 920	23 518	-6 286	-6 100
AGROALIMENTAIRE	3 014	2 987	2 809	2 792	-205	-196	37 022	36 608	34 194	33 261	-2 828	-3 347
Pays tiers												
Produits bruts	690	678	514	437	-177	-241	6 886	7 003	5 248	5 647	-1 638	-1 356
Produits transformés	983	1 008	1 809	2 012	826	1 004	12 690	12 088	24 918	23 139	12 228	11 051
AGROALIMENTAIRE	1 674	1 686	2 323	2 450	649	764	19 576	19 091	30 166	28 786	10 590	9 695
Monde												
Produits bruts	1 298	1 289	1 347	1 229	49	-59	13 702	13 993	15 522	15 390	1 820	1 397
Produits transformés	3 389	3 384	3 785	4 012	396	628	42 896	41 705	48 838	46 657	5 942	4 952
AGROALIMENTAIRE	4 688	4 673	5 132	5 241	444	568	56 598	55 698	64 360	62 047	7 762	6 348

Source: Douanes/SSP

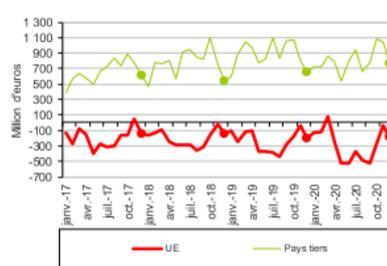
Mises en perspective

En décembre 2020, hausse des échanges sur un an en lien avec l'augmentation des exportations



Source: Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

En décembre 2020, sur un an, le solde commercial augmente avec les pays tiers et avec l'UE



Source: Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Produits agricoles bruts

Les faits marquants

Hausse des importations et recul des exportations pèsent sur l'excédent

En 2020, l'excédent des échanges de **produits agricoles bruts** atteint 1,4 milliard d'euros et recule de 0,4 milliard par rapport à 2019, exclusivement du fait de la dégradation de l'excédent commercial avec les pays de l'UE (2,8 milliards d'euros contre 3,5 milliards un an auparavant).

Les **exportations** (15,4 milliards d'euros) diminuent de 0,1 milliard d'euros (- 1 % par rapport à 2019). Les exportations des produits de la pêche se replient de 0,1 milliard d'euros mais celles des produits de l'agriculture et de l'élevage restent stables avec des résultats contrastés selon les produits. Les ventes de céréales croissent ainsi de 3 % sur un an, favorisées par l'augmentation des volumes disponibles à l'exportation lors du premier semestre de l'année. La nette contraction de la récolte céréalière 2020 a, par la suite, limité cette hausse puisque les exportations ont reculé lors du

second semestre. A noter que les maïs ont bénéficié d'un contexte de compétitivité-prix accrue en alimentation animale au sein de l'UE favorisant les expéditions, notamment vers l'Espagne. On constate également une augmentation des exportations de fruits frais (+ 2 %) et dans une moindre mesure de café, cacao et thé. En revanche, les exportations des autres produits bruts reculent.

Les **importations** (14 milliards d'euros) croissent de 0,3 milliard d'euros (+ 2 % par rapport à 2019), en lien notamment avec la hausse des achats de fruits et d'oléoprotéagineux (respectivement + 0,3 et + 0,1 milliard d'euros) parallèlement à l'augmentation des achats d'agrumes et à la baisse de la production hexagonale de colza en 2020. A l'inverse, les importations de produits de la pêche diminuent (- 0,1 milliard) parallèlement à la baisse de la consommation de poisson frais.

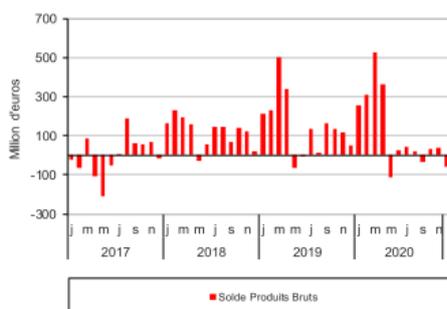
Les indicateurs

Produits CPF4	Décembre						Cumul 12 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
PRODUITS BRUTS	1 298	1 289	1 347	1 229	49	-59	13 702	13 993	15 522	15 390	1 820	1 397
Agriculture et élevage	1 082	1 092	1 250	1 126	167	34	11 669	12 100	14 460	14 455	2 791	2 354
Céréales, légum., oléagi.	152	169	649	547	498	378	1 733	1 873	8 010	8 113	6 277	6 240
Céréales n. c. riz	27	32	550	454	523	422	422	428	6 612	6 806	6 190	6 379
Oléoprotéagineux	125	137	100	92	-25	-45	1 307	1 441	1 394	1 304	87	-136
Légumes, fleurs, plantes	299	280	253	230	-46	-51	3 377	3 423	2 459	2 402	-919	-1 021
Légumes	256	235	240	215	-16	-20	2 881	2 976	2 300	2 250	-581	-726
Prod. cult. permanentes	569	562	152	158	-416	-404	5 981	6 212	1 609	1 611	-4 373	-4 601
Fruits	363	373	123	124	-240	-249	3 670	3 975	1 183	1 204	-2 487	-2 771
Café, cacao, thé	77	70	2	5	-75	-64	906	979	33	35	-873	-944
Animaux vifs, œufs, miel	63	80	195	192	132	112	577	593	2 382	2 329	1 805	1 736
Bovins	6	5	109	115	103	110	58	51	1 506	1 438	1 448	1 387
Produits sylvicoles	15	17	29	36	14	19	229	202	444	416	216	214
Pêche et aquaculture	201	180	68	67	-133	-113	1 804	1 691	617	519	-1 187	-1 172

Source: Douanes/SSP

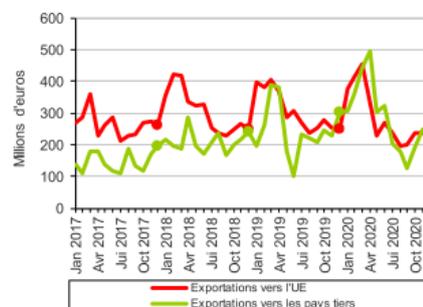
Mises en perspective

En décembre 2020, le solde des échanges de produits agricoles bruts redevient déficitaire



Source: Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Sur un an, baisse des exportations de céréales



Source: Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Produits agricoles transformés

Les faits marquants

Chute des exportations de vins et spiritueux en 2020

L'excédent des échanges de **produits transformés** atteint 5 milliards d'euros en 2020 (baisse d'un milliard d'euros sur un an). La réduction du déficit commercial avec l'UE ne peut compenser la forte baisse de l'excédent avec les pays tiers (respectivement + 0,2 et - 1,2 milliard d'euros).

Les **exportations** (46,7 milliards d'euros) chutent de 2,2 milliards d'euros par rapport à 2019 du fait de la baisse sensible des ventes de vins et spiritueux (- 2 milliards d'euros soit - 4 %) principalement à destination des Etats-Unis (- 0,7 milliard d'euros sur un an) mais aussi de Singapour et de la Chine (respectivement - 0,3

et -0,2 milliard). En plus des taxes américaines mises en place depuis la mi-octobre 2019 sur les vins tranquilles en bouteille dans le cadre du conflit sur l'aéronautique, le secteur des vins et spiritueux souffre particulièrement des conséquences de la crise sanitaire.

La valeur des **importations** (41,7 milliards d'euros) diminue de 1,2 milliard d'euros sur un an (- 3 %). Tous les produits transformés sont concernés excepté les aliments pour animaux, les produits issus de la première transformation des céréales et les autres produits alimentaires.

Les indicateurs

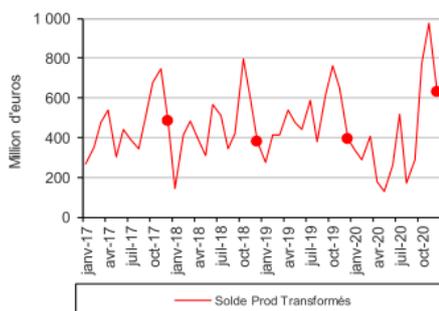
million d'euros

Produits CPF4	Décembre						Cumul 12 mois					
	Importations		Exportations		Solde		Importations		Exportations		Solde	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
IAA, TABACS	3 389	3 384	3 785	4 012	396	628	42 896	41 705	48 838	46 657	5 942	4 952
Viandes, prod. de l'abattage	495	427	440	427	-54	-1	5 857	5 416	4 606	4 328	-1 251	-1 088
<i>Viande bovine</i>	105	81	85	86	-20	4	1 284	1 035	924	862	-360	-174
<i>Viande porcine</i>	70	51	102	85	32	34	765	739	1 007	1 024	243	285
<i>Volaille</i>	83	71	86	82	3	11	1 092	980	740	638	-352	-342
Prod. préparés de la pêche	331	324	94	102	-237	-222	4 175	3 930	936	868	-3 239	-3 062
Prod. à base de fruits & lég.	440	434	177	184	-263	-250	5 678	5 561	2 282	2 288	-3 396	-3 273
Huiles, tourteaux, corps gras	270	278	79	126	-191	-151	3 411	3 271	1 077	1 276	-2 334	-1 996
<i>Tourteaux</i>	130	121	12	16	-118	-104	1 414	1 349	141	159	-1 273	-1 191
Produits laitiers, glaces	304	291	556	588	251	297	4 058	3 806	6 747	6 782	2 689	2 976
<i>Fromages</i>	132	140	287	300	156	160	1 731	1 822	3 139	3 076	1 408	1 254
Produits des céréales	141	146	169	181	28	35	1 832	1 873	2 453	2 275	621	401
Biscuits, pâtisseries, pâtes	199	194	180	181	-18	-13	2 484	2 448	2 212	2 084	-272	-364
Autres produits alimentaires	707	782	687	728	-21	-54	8 747	8 904	8 781	8 995	35	90
<i>Sucre</i>	18	24	71	66	53	42	245	254	959	975	714	721
<i>Chocolat, confiserie</i>	236	258	155	150	-80	-109	3 021	3 059	1 987	2 025	-1 034	-1 034
Aliments pour animaux	95	124	180	206	86	83	1 136	1 279	2 323	2 496	1 187	1 217
Boissons	274	269	1 196	1 277	923	1 009	3 894	3 648	17 091	14 989	13 197	11 341
<i>Vins, champagne</i>	64	62	737	831	674	769	887	776	9 800	8 738	8 913	7 962
<i>Eaux de vie, alcools</i>	84	82	288	270	205	189	1 181	1 027	4 908	3 973	3 727	2 946
Tabacs	134	115	26	11	-108	-104	1 622	1 568	329	276	-1 294	-1 292

Source: Douanes/SSP

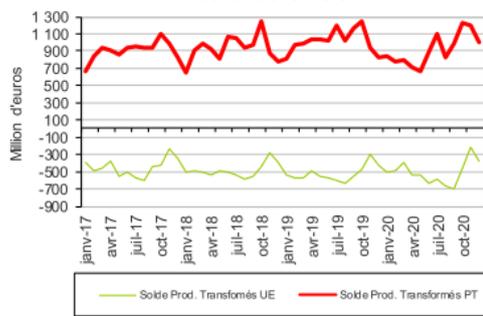
Mises en perspective

Produits transformés : en décembre 2020, forte progression de l'excédent sur un an



Source: Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Produits transformés : en décembre 2020, les soldes avec l'UE et avec les pays tiers sont supérieurs à ceux de l'année dernière



Source: Douanes - CPF rév. 2.1, 2015

Sources et définitions

Les données collectées par la Direction générale des douanes et droits indirects sont, chaque mois, enrichies par des données issues de déclarations tardives : des opérations relatives à des mois antérieurs (notamment les plus récents), non connues au moment de leur première diffusion, peuvent être intégrées. Dès la première diffusion, une estimation de la valeur finale anticipant les déclarations tardives est toutefois réalisée. C'est cette estimation de la valeur finale qui est diffusée et non la simple somme des valeurs collectées.

Les résultats ainsi estimés pour un mois donné sont affinés au cours des diffusions postérieures au fur et à mesure de la disponibilité des déclarations tardives. Cette correction est effectuée surtout sur une période de 24 mois. Après deux ans, il n'y a plus d'enrichissements significatifs.

L'estimation est appliquée à l'ensemble des séries les plus importantes : FAB/FAB, toutes les rubriques des niveaux d'agrégation spécifiques de la nomenclature agrégée utilisés, les zones géographiques et économiques et les plus importants pays fournisseurs et clients de la France.

La classification des produits française révision 2.1 (CPF rév. 2.1 2015) est la nomenclature statistique, nationale et centrale de produits qui se substitue depuis le 1er janvier 2015 à la CPF rév. 2.

La Direction générale des douanes et droits indirects, responsable de l'élaboration et de la diffusion des statistiques du commerce extérieur français, a utilisé cette nomenclature pour la diffusion des résultats à compter des chiffres du mois de mars 2020. Les données ont été mises à jour à partir de janvier 2015.

Les échanges avec les partenaires de l'Union européenne doivent être déclarés à partir d'un certain montant annuel d'importations et d'exportations. Ce seuil est parfois modifié. A compter du 1er février 2011, il a été porté à 460 000 euros contre 150 000 euros auparavant.

Le territoire statistique de la France comprend la France continentale, la Corse, les autres îles françaises du littoral, la principauté de Monaco et les départements d'outre-mer.

Les statistiques du commerce extérieur sont valorisées à la frontière française, c'est-à-dire y compris le coût d'acheminement jusqu'au passage de la frontière française.

A l'exportation, la valeur inclut le coût du trajet et de l'assurance sur le territoire national. C'est la valeur FAB, franco à bord.

A l'importation, la valeur comprend le coût du trajet et de l'assurance du point de départ jusqu'à la frontière. C'est la valeur CAF, coût, assurance et fret.

Le pays indiqué est par principe celui d'origine des marchandises.

La nomenclature CPF (Classification des produits française) est identique à la nomenclature européenne CPA (Classification des produits associés aux activités).

UE : UE à 27

IAA : Industries agricoles et alimentaires.

Pour en savoir plus

Toutes les séries conjoncturelles publiées pour le thème de cette Infos Rapides sont présentes dans l'espace « Données en ligne » du site Internet de la statistique agricole :

<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr>



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Secrétariat Général
SERVICE DE LA STATISTIQUE ET DE LA PROSPECTIVE
3 rue Barbet de Jouy - 75349 Paris 07 SP
Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Corinne Prost
Rédacteur : Thibaut Champagnol
Composition : SSP
Dépôt légal : à parution

© Agreste 2021

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole
<http://www.agreste.agriculture.gouv.fr> (dans la rubrique Conjoncture)

52 rue Madame – 75 006 Paris - www.agriculture-strategies.eu - + 33 1 56 58 51 50

UNE EXPERTISE ENGAGÉE

